



Montricher, le 26 mai 2016

16/932

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 28 avril 2016**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15 et remercie les conseillers de leur flexibilité suite au changement de date de cette séance, initialement prévue le 17 mars 2016. Il salue la presse représentée par M. Grandjean.

1. Appel

30 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Vera Michalski et MM. Julien Buffet et Patrick Dind étant excusés, et M. Christophe Buffet est démissionnaire. La Municipalité est au complet.

M. le Président lit la lettre de démission de M. Christophe Buffet suite à son déménagement.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par un vote à main levée. Il sera suivi tel quel.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

4. Nomination du vice-président du Conseil Communal

M. Norbert Penel présente **M. John Desmeules** pour le poste de vice-président du Conseil. M. John Desmeules accepte le mandat et étant le seul candidat, il est élu tacitement avec les applaudissements de l'assemblée.

5. Préavis municipal n° 01/16 : Modification des statuts de l'Association de Communes Réseau Enfance Cossonay et Région (AJERCO)

Mme Sylvette Lamercy explique que la modification des points 4, 12, 15, 16 et 40 des statuts de l'AJERCO doit être adoptée par les Conseils communaux et généraux des communes concernées, selon l'article 126 de la loi sur les communes. Une commission avait déjà été nommée pour préavisier sur cet objet et leur rapport a été envoyé au CODIR.

Si toutes les communes acceptent ces modifications, le conseil intercommunal pourra plancher sur un nouveau préavis concernant le parascolaire et le comité de l'AJERCO le présentera au mois de mai. Ils vont créer 4 ilots avec des places réparties en fonction du nombre d'habitants. Montricher se trouvera dans l'ilot "ASIABE", avec Cottens, Pampigny

et Sévery, qui comprendra 2672 habitants et il n'y aura que 24 places parascolaires à répartir entre les 4 communes. Les places être partagées entre Pampigny et Montricher.

Suite au départ des premiers élèves vers Apples, les quatre communes se sont tournées vers l'AJEMA, qui correspond à l'AJERCO, mais pour la région Morges - Apples. L'AJEMA serait prête à nous accueillir, mais le CODIR de l'AJERCO refuse catégoriquement notre départ de l'association avant 2029, selon la convention signée. La Municipalité va tout de même tenter de poursuivre les discussions.

Actuellement 39 enfants bénéficient de l'AJERCO, soit 11 en garderie et 28 chez les mamans de jour.

M. Daniel Regamey, rapporteur de la commission, lit son rapport. La commission propose à l'unanimité d'accepter la modification des articles 10, 12, 15, 16 et 40 de l'AJERCO, et de charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'AJERCO des décisions prises par le Conseil communal.

Résultat du vote : le Président propose un vote à main levée.

Le préavis municipal no 01/16 est accepté par 29 OUI et 1 NON.

6. Préavis municipal no 02/16 : Acquisition du pâturage et chalet de Yens

M. Didier Amez-Droz, syndic, félicite la commission pour l'excellent rapport qu'elle a établi et qui est très complet. Il aimerait parler d'une augmentation du patrimoine communal, plutôt que de l'acquisition d'un alpage dédié à l'agriculture.

M. Philippe Gurtner, rapporteur de la Commission des Finances, lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle n°1 de la Commune de Montricher, d'une superficie de 752'312 m², propriété de la Commune de Mont-la-Ville, pour un montant de Fr. 450'000.-; d'autoriser la Municipalité à constituer une servitude moyennant une indemnité forfaitaire de Fr. 300'000.-; de prendre en charge, les frais de notaire et les frais d'inscription au Registre Foncier et d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 750'000.- sur le fonds de réserve pour investissements futurs.

M. Didier Amez-Droz précise que si le Conseil accepte le préavis ce soir, une fois l'acte de vente passé, la commission foncière doit encore statuer et décider si elle accepte le passage de la montagne sur Montricher.

M. Blaise Arlaud demande à qui appartiennent les différents pâturages actuellement ?

M. Didier Amez-Droz répond que tous les pâturages et chalets exploités sont propriété de la Commune. (Chardevaz, Pré Anselme, Chalet Neuf - Mont-Tendre et Rizel - Chalet de Pierre).

M. Philippe Joss ne comprend pas le principe de la servitude de Fr. 300'000.- et demande des explications ? Pourquoi ne pas revenir en arrière et proposer à Mont-la-Ville le prix licite ?

M. Didier Amez-Droz explique qu'à l'époque le prix de Fr. 750'000.- était déjà un prix moyen entre le prix licite et le prix que demandait Mont-la-Ville pour cet objet. A ce jour, le seul moyen d'acquérir cette parcelle, c'est cette convention qui n'amène rien de plus, mais qui permet de mettre un prix plus élevé que le prix licite. Maintenant vis-à-vis de Mont-la-Ville, la Municipalité ne se voit pas revenir sur sa parole. Une discussion

concernant une baisse éventuelle du prix de vente a tout de même eu lieu. Et Mont-la-Ville n'est pas prête à accepter un prix inférieur à celui-ci. Par ailleurs, le dossier devra encore passer devant la Commission foncière qui statuera et décidera si elle accepte ou pas cette méthode de faire.

M. Philippe Joss demande encore s'il y a d'autres candidats pour l'achat de ce pâturage?

M. Didier Amez-Droz répond qu'à l'époque il y avait effectivement un exploitant agricole qui était intéressé et qui avait fait valoir son droit d'acquisition au sens de la LDFR et bien entendu au prix licite.

M. Olivier Zbinden demande si dans le contrat de vente il y aura une réserve concernant la pollution du sous-sol et de l'état des murs?

M. Didier Amez-Droz explique que lorsque l'on passe un acte, ce genre de choses peut être mis sur l'acte, mais il ne pense pas avoir de soucis avec l'amiante pour ce bâtiment et s'agissant de la pollution du sous-sol, il pense que sur chaque acte notarié ce genre de situation est mentionné.

M. Philippe Gurtner précise que le prix peut paraître élevé, mais si l'on divise le montant total par le nombre de mètres carrés, le résultat est de 99 centimes le mètre carré et que sur cette parcelle il y a en plus un bâtiment dont la valeur ECA est de Fr. 400'000.-. Il ne trouve pas que cela est cher!

M. Hervé Buffet demande si le chalet est en bon état ou si des travaux sont à prévoir dans un futur proche?

M. Didier Amez-Droz rappelle que le toit est neuf et permet la récupération des eaux pour le bétail. Ce chalet ne sera pas occupé par les bergers. L'écurie peut servir d'infirmierie pour le bétail. Ce bâtiment n'est pas forcément en bon état, mais pour l'instant il n'y a pas de projet de rénovation.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 30, bulletins rentrés : 30, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 30.

Le préavis municipal no 02/16 est accepté par 29 OUI et 1 NON.

7. Communications de la Municipalité

M. Cédric Beaud : concernant la future entrée de notre commune dans le groupement scolaire de l'ASIABE, le Conseil d'Etat a accepté que Montricher fasse partie des deux associations durant la période transitoire. Désormais la balle est dans le camp de l'ASIABE qui doit modifier ses statuts, notamment concernant le nombre de communes, quelles communes font partie de l'association et également pour la répartition des sièges au sein du Comité Directeur. Etant donné que Montricher amène un collège, elle a droit à une place au CODIR. Ces modifications des statuts doivent être acceptées par le Conseil intercommunal. M. Beaud espère entrer dans l'association d'ici la fin de l'année. Il fait déjà un appel auprès des conseillers, car il faudra des délégués auprès de l'ASIABE, qui pourront éventuellement être les mêmes que ceux de l'ASISEVV.

M. Pierre-Yves Morel : le marché du bois est toujours aussi catastrophique, le bois ne se vend pas et il reste encore du bois coupé l'automne passé. D'après l'association faîtière La Forestière, une petite reprise est envisagée.

Tous les travaux qui étaient budgétés en 2016 pour des chemins forestiers, sont terminés, notamment la réfection du chemin du Chargeau direction Mollens, ainsi que le goudronnage de la route de Chardevaz.

Il informe qu'il y a des copeaux sur la place à bois qui sont à disposition de la population. Par contre dès 1 mètre cube, il faut s'annoncer auprès du garde et Fr. 20.- le mètre cube sera facturé.

Mme Sylvette Lambercy : les travaux à Chardevaz ont débuté il y a 15 jours et le plancher est pratiquement terminé. Dès la semaine prochaine, selon la météo, l'assainissement va commencer, puis la place.

Cet été durant les vacances scolaires, les travaux pour l'installation de l'ascenseur du collège vont pouvoir démarrer.

M. Maurice Agassis : le bord de la route du Mont-Tendre en face du Boulodrome a été amélioré afin que les gens ne s'embourbent pas lors du parcage dans cette zone.

Les travaux de rénovation du chemin du Biollat ont été exécutés sur la partie communale. Le goudronnage du chemin de la Recrue devrait se faire ces prochains jours.

Concernant la STEP, il y a encore eu trop de production de boue, ce qui les a obligés à éliminer 250 m³ à la STEP de Bière pour les centrifuger et les brûler.

Pour la déchetterie, ils ont rencontré un responsable du service de l'Etat qui leur a dit qu'il était impossible de faire une amélioration complète à son emplacement actuel, car elle se trouve en zone agricole. Après avoir étudié d'autres endroits toujours dans la zone industrielle, il en ressort que son emplacement actuel est le mieux situé. Un rendez-vous a été fixé avec la cheffe du département afin de la convaincre, et si la réponse est toujours négative, ils envisagent de ne faire qu'une amélioration légère qui ne nécessitera pas de mise à l'enquête. Ce n'est donc malheureusement pas lui qui terminera ce dossier, mais son successeur.

M. Didier Amez-Droz : Il remercie tous ceux qui leur ont fait confiance pour les cinq prochaines années et il félicite M. Caroly Schopfer, ainsi que les conseillers qui ont été réélus pour la prochaine législature. Il remercie également pour le vote de ce soir.

Concernant le Devens, il a été loué à Mlle Charlotte Gergen et le terrain d'environ 1,5 hectare qui ne faisait pas partie du domaine a été réparti entre les agriculteurs locaux.

La ligne du Montribus en 2013 était assurée par la SAPVJ pour un coût de Fr. 85'000.- à 90'000.-, puis la Fondation Jan Michalski a offert un minibus pour effectuer ces courses entre la gare et le village, avec des chauffeurs engagés dans la commune. Les coûts s'étaient déjà réduits. Maintenant suite à des tractations avec le MBC, ils ont obtenu cette ligne locale n° 743, qui va coûter environ Fr. 31'000.- par an avec une déduction pour le retour de fréquentation. Ce montant est inférieur à celui budgété. L'ASIABE participera aussi pour 4 courses.

L'ASISEVV a été créée le 19 juillet 2005 et maintenant elle est en phase de dissolution. Les treize communes ont récemment signé une convention qui précise que la dissolution va être entamée depuis le 31 juillet 2019 et normalement au printemps 2020 les comptes 2019 seront présentés et l'ASISEVV aura vécu.

La SAPVJ assumera les transports scolaires à la rentrée pour l'ASISEVV. Une séance extraordinaire a eu lieu le 22 mars 2016. Les actionnaires ont décidé la dissolution de la SAPVJ et sa liquidation va se faire dans les prochaines années. La société pensait encore pouvoir assurer le transport scolaire de l'ASICOPE pour une année, mais elle a perdu le contrat. Suite à cela M. Amez-Droz a dû annoncer à sept chauffeurs qu'ils étaient licenciés.

Concernant les discussions de rapprochement avec l'AJEMA, il ressort que le coût pour la commune est pratiquement le même entre l'AJERCO et l'AJEMA. Il ne s'agit donc pas d'une question d'argent, mais plutôt de simplifier en faisant partie de l'AJEMA, vu que Montricher va faire partie de l'ASIABE.

M. Amez-Droz demande au Conseil communal un vote de confiance. La maison de la Famille Marrone est à vendre et la commune estime qu'elle se trouve dans un endroit stratégique entre le collège, la grande salle et l'Hôtel de ville. L'autre raison c'est que Montricher aura peut-être 12 places pour le parascolaire et cette maison serait idéalement située pour un accueil de jour. Le prix de vente demandé de Fr. 1'250'000.- est inférieur à l'estimation réalisée. Il demande donc un vote de confiance afin de savoir si la Municipalité peut poursuivre les discussions avec M. Marrone ou non.

M. Philippe Gurtner demande la définition d'un vote d'intention et qu'est-ce que cela implique?

M. Didier Amez-Droz dit qu'il s'agit de savoir si oui ou non le Conseil est d'accord d'entrer en matière pour proposer l'achat de cette maison. Ensuite il y aura une étude et un préavis. Après le vote de confiance, il faut faire un acte d'une vente emption afin de bloquer la situation et éviter qu'entre le vote de confiance et le préavis, la maison ne soit vendue. Il précise encore que la maison comprend trois appartements qui sont loués et que le rendement locatif est intéressant. Une partie de ces appartements est occupée par des réfugiés. Il répète que tous les rendements locatifs d'une n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul de la péréquation.

M. Olivier Bédard trouve difficile de prendre une décision ce soir, car si la maison est achetée en vue de faire du parascolaire, il trouve cela très bien, mais si ce projet ne se réalise pas, cet achat aura un autre but qui n'est pas encore connu.

M. Didier Amez-Droz dit qu'il est autorisé de voter blanc. Concernant le parascolaire rien n'est sûr pour l'instant et le rendement locatif couvre largement les charges hypothécaires. Donc si le bâtiment n'est pas aménagé pour les enfants, il restera un bâtiment de rendement.

M. le Président Pierre-André Blanchard clôt la discussion et il demande au Conseil s'il autorise la Municipalité à poursuivre les discussions avec M. Marrone, concernant l'achat de sa maison.

Résultat du vote de confiance : bulletins délivrés : 30, bulletins rentrés : 30, bulletin nul : 0, bulletins blancs: 2. Bulletins valables : 28.

Le Conseil communal autorise la Municipalité à poursuivre les discussions avec M. Marrone, par 26 OUI et 2 NON.

M. Didier Amez-Droz remercie les conseillers pour leur confiance.

8. Propositions individuelles et divers

Mme Christine Morel demande des nouvelles de la grande salle?

Mme Sylvette Lambercy répond que le projet de rénovation continue et qu'un préavis pour un crédit d'étude arrivera au mois de juin.

M. Jean-Marc Freymond s'étonne de voir à nouveau un article sur un préavis dans le 24Heures avant qu'il soit discuté au Conseil !

La secrétaire explique que lorsqu'elle envoie une copie de la convocation avec les préavis aux médias, elle mentionne "Merci de respecter l'embargo sur le préavis jusqu'à la séance" et malgré cela le 24Heures fait paraître l'article avant la séance. Elle propose de ne plus envoyer les préavis à ce journal.

M. Didier Amez-Droz rappelle le devoir d'information et précise que pour ce cas, il s'agissait d'un accident de la part de la journaliste!

Après l'intervention de plusieurs conseillers, il ressort que :

- Il y a une loi cantonale sur le devoir d'information et les communes doivent transmettre aux médias les dates des séances, ainsi que les préavis (avec mention d'un embargo éventuel);
- Certains conseillers ne voient pas de problème à ce que l'information passe dans les journaux avant qu'une décision ne soit prise et d'autres trouvent cela inadmissible;
- Il est proposé de n'envoyer que l'ordre du jour avec la date de la séance;
- Les associations intercommunales telles que l'AJERCO envoient également les documents à la presse, mais rien ne paraît dans les journaux, car cela n'intéresse personne;

En conclusion, le bureau va être attentif à ce problème, mais il est clair que l'information doit passer.

M. Philippe Joss dit que samedi le 23 et le dimanche 24 avril il y avait près de 30 coureurs de Montricher au 20 km de Lausanne. Il revient sur la piste finlandaise et demande ce qu'il en est ?

M. Pierre-Yves Morel répond qu'il a un devis de Fr. 80'000.- pour créer cette piste finlandaise. Il rappelle également que la Piste Vita a été remise en état et elle fait environ 2,3 kilomètres et pour courir elle va très bien.

M. Pierre-André Blanchard donne sa place au vice-président, M. John Desmeules. Il revient sur la piste finlandaise qui est en discussion depuis près de 2 ans et sur l'état de la Piste Vita qui compte des passages boueux et précaires et il pense que l'on pourrait faire quelque chose de beaucoup mieux sur ce parcours. Il faudrait peut-être juste répartir des copeaux sur le tracé.

M. Pierre-Yves Morel répond que les copeaux sont là pour ça et qu'ils vont être mis sur les chemins, comme chaque année. Il y a juste le passage du chemin des vipères en direction du stand qui pose problème, car il est utilisé pour sortir du bois et il y a des marques de tracteurs. Suite à la demande de M. Sylvain Freymond, il rappelle qu'une piste finlandaise fait entre 1,5 et 2 kilomètres, a une largeur de 1,20 à 1,50 mètres et est couverte par 50-60 centimètres de copeaux.

M. Philippe Joss dit que des travaux sur la Piste Vita actuelle avec des rondins dans les dévers et des copeaux pourraient suffire.

M. Olivier Bédard dit que sur la Piste Vita, il y a des traces de chevaux et qu'il faudrait mettre des règles en place afin de pouvoir garder le parcours en bon état.

M. Alain Morel remarque que lorsque l'on aimerait quelque chose de la commune, il faut faire une proposition, puis se faire appuyer par 5 personnes et après la Municipalité rentre en ligne de compte.

M. Philippe Joss propose que la Municipalité amène un projet pour aménager une piste agréable pour courir dans la forêt et il demande l'appui des conseillers.

La proposition est appuyée par 7 conseillers.

M. Caroly Schopfer demande si l'on peut faire ce que l'on veut dans les forêts, vis-à-vis de l'aménagement du territoire?

M. Pierre-Yves Morel répond qu'il faudra faire une mise à l'enquête et que le SDT devra donner son accord.

M. Olivier Chenuz demande si la Piste Vita pourrait être modifiée en piste finlandaise, afin de n'avoir qu'un parcours.

M. Pierre-Yves Morel dit que cela sera difficile, car le parcours de la Piste Vita se fait sur beaucoup de chemins forestiers et qu'il n'est pas possible de mettre des copeaux sur ces derniers.

M. Yanick Stocker demande pourquoi ne pas imaginer un autre tracé pour la Piste Vita, qui éviterait ainsi d'utiliser tous ces chemins?

M. Pierre-Yves Morel dit qu'il y a vraiment des chemins forestiers partout sur le territoire de la commune et qu'il sera difficile de les éviter.

Mme Nicole Lambercy tient à exprimer ses chaleureux remerciements aux Conseillers, au nom des éleveurs de bétail bovin, pour la future acquisition du Chalet de Yens. Cela démontre leur soutien au monde agricole.

M. Philippe Gurtner demande si la Municipalité s'est penchée sur le fait que l'ancienne laiterie est à vendre?

M. Didier Amez-Droz répond que suite à un courrier du Président de la société de laiterie, ils ne sont pas entrés en matière.

M. Blaise Arlaud demande si la commune fournit une aide à l'intégration pour les réfugiés?

M. Didier Amez-Droz explique que c'est l'EVAM qui s'occupe d'eux et aucune information ou demande n'a été adressée à la commune avant leur arrivée.

S'agissant des problèmes rencontrés avec ces personnes à la déchetterie, ils ont été résolus, suite à quelques explications données par la secrétaire du contrôle des habitants. Le cas du manque de WIFI dans le bâtiment a également trouvé une solution avec M. Marrone.

9. Communications du Président du Conseil

La course de fin de législature aura lieu le 28 mai 2016, au Saut du Doubs, avec un tour en bateau, suivi d'un repas, puis retour surprise et souper à Montricher. Une invitation suivra.

La date de la dernière séance du Conseil est fixée au 23 juin 2016.

Pour ceux qui ont été élus pour la prochaine législature, l'assermentation est prévue le lundi 13 juin à 14h. à l'église de Montricher.

M. Pierre-André Blanchard invite les conseillers à prendre le verre de l'amitié à l'Auberge des 2 sapins.

La séance est close à 21h45.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni